

Séance  
ordinaire du 4  
décembre 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUATRIÈME (4<sup>e</sup>) JOUR  
DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX-MIL-DIX-SEPT (2017) À COMPTER DE  
20 h 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À  
MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Six (6) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances, et Léo Caron, directeur du développement économique et de l'urbanisme y assistent.

Sont également présent Madame Sonia Lévesque, du journal L'Avantage et monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

17.12.558

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

17.12.559

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2017 à 20 h 30;
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
  - ↳ Comptes réguliers : 101 126.43\$
  - ↳ Comptes préautorisés : 443 732.88\$

**ADMINISTRATION**

5. Décision de la Ville de Mont-Joli de réitérer l'intention d'un projet dans le cadre du Programme nouveau Fonds chantiers Canada-Québec, volet Fonds des Petites collectivités.

## **FINANCES**

6. Autorisation de versement de dons.
7. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal pour l'année 2017.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

8. Mandat à l'Union des Municipalités du Québec afin de retenir les services professionnels d'actuaire et d'un consultant pour la gestion des mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail.
9. Autorisation d'ouverture du poste de chef de division opérations et prévention.
10. Attribution de permanence à madame Martine Boucher.
11. Adjudication d'un contrat à la firme Form-Éval.
12. Attribution des postes d'opérateurs 1 permanents saisonniers hiver au service des travaux publics.

## **LOISIRS**

13. Ratification d'embauche de monsieur Romain Fontaine.
14. Autorisation de paiement pour un conte de Noël à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.
15. Renouvellement de l'adhésion à l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives.
16. Autorisation d'embauche du personnel d'entretien d'une patinoire extérieure.
17. Autorisation de versement de la contribution financière de la Ville de Mont-Joli à la Corporation des événements spéciaux.
18. Autorisation de versement d'aide financière au Club de soccer.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

19. Ratification d'inscription à une formation pour le directeur incendie.
20. Autorisation de formation pour les pompiers du service incendie de Mont-Joli.

## **TRAVAUX PUBLICS**

21. Adjudication d'un mandat à la firme Tetra Tech pour une assistance technique dans le dossier du déploiement des compteurs d'eau.
22. Présentation d'une demande au programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière.
23. Autorisation de paiement no 3 – remplacement du ponceau du ruisseau Lebrun.

## **URBANISME**

24. Adoption du règlement 2017-1372 instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation et abrogeant le règlement 2012-1288.
25. Mandat à monsieur Paul Gingras, aménagiste à la MRC de La Mitis.
26. Autorisation à monsieur Robin Guy à siéger au comité local de l'eau du secteur de la rivière Mitis.

## AFFAIRES NOUVELLES

27. Autorisation de paiement numéro 2 pour le projet de la réfection de la rue St-Jean-Baptiste

28. Période de questions.

29. Clôture et levée de l'assemblée.

17.12.560

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2017 À 20 H 30**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2017 à 20 h 30;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 20 novembre 2017 à 20 h 30 en sa forme et teneur.

17.12.561  
artin

### **ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 101 126.43\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 443 732.88\$.

## ADMINISTRATION

17.12.562

### **DÉCISION DE LA VILLE DE MONT-JOLI DE RÉITÉRER L'INTENTION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC, VOLET FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise:

- **Que** la Ville de Mont-Joli réitère son intention de réaliser le projet de ***Rénovation et agrandissement du stade du centenaire*** au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet fonds des petites collectivités;
- **Que** soit reconfirmé l'engagement de la Ville de Mont-Joli à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ces derniers.
- **Que** la Ville de Mont-Joli désigne monsieur Martin Soucy, maire, monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et/ou madame Kathleen Bossé, greffière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

## **FINANCES**

17.12.563

### **AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

<b>Organisme</b>	<b>Objet</b>	<b>Don</b>
Club Alpin	Campagne financement	300\$
La Boussole	Surveillance défilé Noël	175\$
Comité Price	Price en fête	Prêt de barrières

17.12.564

### **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2017**

En respect des prescriptions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2017.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

17.12.565

### **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC AFIN DE RETENIR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'ACTUAIRES ET D'UN CONSULTANT POUR LA GESTION DES MUTUELLES DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

**CONSIDÉRANT QUE** deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après les Mutuelles) seront mises sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** les classements et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ sont établis en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 juillet de l'année du dépôt;

**CONSIDÉRANT** l'adhésion à une Mutuelle permet à la Ville de Mont-Joli d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour retenir, via un premier appel d'offres les services professionnels d'une firme d'actuares et dans un deuxième appel d'offres un consultant pour la gestion des Mutuelles, distinct de la firme d'actuares;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 29.9.1 de la Loi sur les Cités et Villes permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats :

**CONSIDÉRANT QUE** l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2018;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal confirme son adhésion à l'une des Mutuelles et s'engage à compléter pour l'UMQ dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles;

- **QUE** la Ville de Mont-Joli confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'actuares et d'un consultant pour la gestion des Mutuelles et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats;
- **QUE** deux contrats d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'option, une année à la fois, pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjugés;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04 \$/100 \$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

17.12.566

#### **AUTORISATION D'OUVERTURE DU POSTE DE CHEF DE DIVISION OPÉRATIONS ET PRÉVENTION**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'ouverture du poste de Chef de division opérations et prévention.

17.12.567

#### **ATTRIBUTION DE PERMANENCE À MADAME MARTINE BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance extraordinaire du 21 mars 2016, le conseil autorisait l'embauche de madame Martine Boucher au poste de surnuméraire sur appel;

**CONSIDÉRANT QUE** la période de probation de 780 heures prévue à la *Convention collective des employés de la Ville de Mont-Joli* est maintenant complétée et que l'évaluation réalisée par la supérieure de madame Boucher s'est avérée positive;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accorder la permanence à madame Boucher au poste de surnuméraire pour la Ville de Mont-Joli.

17.12.568

#### **ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA FIRME FORM-ÉVAL**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adjudication d'un contrat à la firme Form-Éval pour la formation et l'évaluation des opérateurs de déneigement. La formation aura lieu pendant la semaine du 3 décembre au coût estimé de 2 592 \$ plus les taxes.

**17.12.569            ATTRIBUTION DES POSTES D'OPÉRATEURS 1 PERMANENTS SAISONNIERS HIVER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'attribution de deux postes d'opérateurs 1 permanents saisonniers hiver à messieurs René-Paul Guimond et Jerry Thériault. Messieurs Guimond et Thériault ont droit à une période de formation et d'essai de trente jours (30) tel qu'inscrit à l'article 21.03 a) de la convention collective.

**LOISIRS**

**17.12.570            RATIFICATION D'EMBAUCHE DE MONSIEUR ROMAIN FONTAINE**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil ratifie l'embauche de monsieur Romain Fontaine à la piscine Gervais-Rioux. Monsieur Fontaine possède son brevet de sauveteur national et son brevet de moniteur en sécurité aquatique de la Croix Rouge et a débuté son emploi le 13 novembre dernier. Les conditions de travail sont conformes à la convention collective des employés de la Ville de Mont-Joli et monsieur Fontaine aura le statut de personne salariée en probation.

**17.12.571            AUTORISATION DE PAIEMENT POUR UN CONTE DE NOËL À LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement de 150 \$ à Madame Odile Gallant, pour l'animation d'un conte de Noël qui aura lieu à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers le 14 décembre prochain, à 14h.

**17.12.572            RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives, et ce, au montant de 245 \$ plus les taxes pour l'année 2018.

**17.12.573            AUTORISATION D'EMBAUCHE DU PERSONNEL D'ENTRETIEN D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli met à la disposition de la population deux (2) patinoires extérieures, l'une à l'École Norjoli, l'autre à l'École des Alizés;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à l'embauche de d'un (1) préposé à l'entretien de ces patinoires;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de madame Josée Levesque, directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Réjean Demers pour l'École des Alizés à un poste de contractuel à l'entretien d'une patinoire extérieure. Son contrat vaudra pour une période de treize (13) semaines s'étalant du 10 décembre 2017 au 10 mars 2018 au taux horaire de 15 \$ plus les avantages sur une base de 35 heures / semaine.

**17.12.574            AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA CORPORATION DES ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX**

Il est proposé par la conseillère appuyé Annie Blais par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une somme de 1 500 \$ à la Corporation des événements spéciaux pour l'entretien des sentiers de ski de fond pour l'année 2017-2018.

**17.12.575            AUTORISATION DE VERSEMENT D'AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DE SOCCER**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une aide financière d'un montant de 2 000 \$ au Club de soccer. Cette aide est destinée à l'embauche de personnel d'encadrement, à la formation des entraîneurs ou à l'entretien des terrains. Ce montant est prévu au budget du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**17.12.576            RATIFICATION D'INSCRIPTION À UNE FORMATION POUR LE DIRECTEUR INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'inscription de monsieur Robert Roger à une formation intitulée « Introduction à la sécurité civile », offerte par l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, qui a eu lieu le 29 novembre dernier au Lac-Échemin, et ce, au coût de 125 \$. Par la même résolution, le conseil autorise le paiement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement.

**17.12.577            AUTORISATION DE FORMATION POUR LES POMPIERS DU SERVICE INCENDIE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une formation de mise à niveau pour les pompiers du service incendie de Mont-Joli qui possèdent leur carte de communication aéroportuaire, et ce, au coût de 75 \$ pour 3 personnes, ainsi qu'une certification pour les nouveaux pompiers afin d'obtenir ladite carte au coût de 75 \$ par personne. Un budget d'environ 750 \$ sera nécessaire pour cette formation.

**TRAVAUX PUBLICS**

**17.12.578            ADJUDICATION D'UN MANDAT À LA FIRME TETRA TECH POUR ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOSSIER DU DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS D'EAU**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat à la firme Tetra Tech pour une assistance technique dans le dossier du déploiement des compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions ainsi qu'un échantillonnage de résidences tel qu'exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans sa *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*. Ce mandat se fera au coût maximal de 21 500 \$ plus les taxes.

**17.12.579 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide au programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière au montant de 9 040,06 \$ pour l'acquisition d'une signalisation lumineuse d'arrêt obligatoire ainsi qu'un radar/afficheur de vitesse. Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur Léo Caron, directeur adjoint du service des travaux publics à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, les documents relatifs à la demande.

**17.12.580 AUTORISATION DE PAIEMENT NO 3 – REMPLACEMENT DU PONCEAU DU RUISSEAU LEBRUN**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée. a présenté à la firme Stantec une demande de paiement no 3 pour le remplacement du ponceau du ruisseau Lebrun d'un montant de 40 935.05\$;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 5%;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande de paiement no 3 et la recommandation de la firme Stantec ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau cependant les documents suivants sont exigés en contrepartie du paiement;

- Déclaration solennelle
- Attestation CCQ et CNESST
- Quittances

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 3 au montant de 40 935.05\$ à la firme Les Excavations Léon Chouinard Ltée.

**URBANISME**

**17.12.581 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-1372 INSTITUANT DEUX (2) PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA RÉNOVATION ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2012-1288**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2017-1372 instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation et abrogeant le règlement 2012-1288.

**17.12.582 MANDAT À MONSIEUR PAUL GINGRAS, AMÉNAGISTE À LA MRC DE LA MITIS**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'octroi d'un mandat à monsieur Paul Gingras, aménagiste à la MRC de La Mitis afin de préparer des modifications au schéma d'aménagement de la MRC dans le but de permettre un développement résidentiel ainsi que la modification de règlements de zonage.

**17.12.583 AUTORISATION À MONSIEUR ROBIN GUY À SIÉGER AU COMITÉ LOCAL DE L'EAU DU SECTEUR DE LA RIVIÈRE MITIS**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Robin Guy à siéger au comité local de l'eau du secteur de la Rivière Mitis.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

**17.12.584**

### **AUTORISATION DE PAIEMENT NUMÉRO 2 POUR LE PROJET DE LA RÉFECTION DE LA RUE ST-JEAN-BAPTISTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée. a présenté à la firme Stantec une demande de paiement no 2 pour le projet de la réfection de la rue St-Jean-Baptiste;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 %;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande de paiement no 2 et la recommandation de la firme Stantec ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 2 au montant de 486 366.45 \$ taxes incluses à la firme Les Excavations Léon Chouinard Ltée.

**17.12.585**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Pascal Dumont demande si le conseil sait comment les horaires de travail fonctionne au niveau du service ambulancier et mentionne qu'ils sont actuellement en grève et qu'un des points faisant partie de la négociation est la modification des horaires de travail.

Monsieur Dumont déplore les horaires de faction qui fait que les ambulanciers doivent se rendre à la caserne avant de répondre à l'appel, ce qui cause 8 minutes de perte de temps. Monsieur Dumont mentionne que ce type d'horaire date de 1989 et devait être temporaire. Le Ministère de la Santé et des Services Sociaux a injecté des sommes dans d'autres régions pour permettre l'implantation d'horaire de travail régulier mais pas dans La Mitis.

Monsieur Dumont mentionne que ce type d'horaire peut être justifié dans certaines régions mais pas dans la Mitis où les deux équipes reçoivent entre 15 et 25 appels par semaine.

Monsieur Dumont demande l'appui du conseil municipal afin de se faire entendre auprès du ministère.

Monsieur Martin Soucy réponds que le conseil prendra le temps nécessaire afin de bien comprendre le dossier, mais qu'il est sensible à la cause.

**17.12.586**

### **CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 55, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière